

Le tarif sans compteur

Le tarif forfaitaire est destiné aux très petites installations isolées pour lesquelles Groupe E a autorisé un raccordement sans compteur, notamment certains lampadaires. La consommation annuelle de chaque installation ne dépasse pas quelques dizaines de kWh.

		Fourniture d'énergie	Utilisation du réseau	Swissgrid	Total	
		Hors TVA			Hors TVA	TVA incl.
Prix (CHF/W, par an)						
STAR	Durée 2500 heures	0.2931	0.3354	0.0218	0.6503	0.7003
	Durée 4500 heures	0.5275	0.4362	0.0392	1.0029	1.0801
	Utilisation permanente	1.3291	1.0192	0.0762	2.4245	2.6112
Une électricité écologique certifiée naturemade star						
PLUS	Durée 2500 heures	0.2156	0.3354	0.0218	0.5728	0.6169
	Durée 4500 heures	0.3880	0.4362	0.0392	0.8634	0.9298
	Utilisation permanente	1.0575	1.0192	0.0762	2.1529	2.3187
Une électricité 100% renouvelable et locale qui respecte votre budget						
BASIC	Durée 2500 heures	0.2056	0.3354	0.0218	0.5628	0.6061
	Durée 4500 heures	0.3700	0.4362	0.0392	0.8454	0.9104
	Utilisation permanente	1.0225	1.0192	0.0762	2.1179	2.2810
Une électricité principalement issue de sources non renouvelables						

Taxes et redevances

En fonction du canton et de la commune du site de consommation, d'autres taxes, redevances et émoluments communaux, cantonaux ou fédéraux sont perçus par Groupe E pour le compte des autorités compétentes. Les montants ou taux en vigueur sont disponibles sur www.groupe-e.ch.





Les prix (valables dès le 1^{er} janvier 2021), TVA de 7.7% incluse, sont arrondis selon les règles commerciales.

Prix de l'électricité

Les installations sont facturées forfaitairement pour chaque année civile sur la base de la puissance installée et de la durée annuelle d'utilisation selon les règles suivantes :

- Pour la puissance installée, on considère la somme des puissances nominales des appareils installés (lampes à décharge, tubes néon, etc.) en y rajoutant la somme des puissances nominales d'appareillages de commande (par exemple pour feux routiers alternants ou clignotants).
- Pour les installations télécommandées par Groupe E, on considère une durée d'utilisation de 2500 heures (installations télécommandées par l'ordre 8) ou 4500 heures (installations télécommandées par l'ordre 7 ou programmation par Groupe E de l'horloge de commutation). Dans ces cas, Groupe E facture également des frais de location supplémentaires pour la mise à disposition des appareils ad hoc, précisés dans les Prestations supplémentaires.
- Pour les installations clignotantes / alternantes ou munies d'un thermostat, on considère une durée d'utilisation annuelle de 4500 heures.
- Pour toutes les autres installations, on considère une utilisation permanente.

Exemple de facture

Facturation		Période	Quantité	Prix	Total CHF (hors TVA)	TVA
 Energie	Haut tarif	05.04.18-03.04.19	2'011 kWh	10.70 ct.	215.18	7.7 %
	Bas tarif	05.04.18-03.04.19	3'618 kWh	6.90 ct.	249.64	7.7 %
	Sous-total				464.82	
 Distribution	Haut tarif	05.04.18-31.12.18	1'526 kWh	7.31 ct.	111.55	7.7 %
		01.01.19-03.04.19	485 kWh	6.96 ct.	33.76	7.7 %
	Bas tarif	05.04.18-31.12.18	2'745 kWh	2.69 ct.	73.84	7.7 %
		01.01.19-03.04.19	873 kWh	2.28 ct.	19.90	7.7 %
	Montant de base	05.04.18-03.04.19	364 jours	92.40 fr.	92.15	7.7 %
Sous-total				331.20		
 Swissgrid	Swissgrid	05.04.18-31.12.18	4'271 kWh	1.02 ct.	43.56	7.7 %
		01.01.19-03.04.19	1'358 kWh	0.92 ct.	12.49	7.7 %
	Sous-total	(facturé par Groupe E pour Swissgrid)			56.05	
	Taxe fédérale	05.04.18-03.04.19	5'629 kWh	2.30 ct.	129.47	7.7 %

La période est en principe trimestrielle:
1^{er} trimestre: 90 jours / 365 (ou 91 / 366)
2^e trimestre: 91 jours / 365
3^e trimestre: 92 jours / 365
4^e trimestre: 92 jours / 365

Puissance totale des appareils inclus dans le forfait [Watt]

Prix annuel [ct/Watt/an]

Montant total, calculé:
 $\frac{\text{Nombre de jours}}{365} \times \text{Quantité} \times \frac{\text{Prix}}{100}$